Consignation de la différenciation

PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

QUELLE EST L'INTENTION DE CE DOCUMENT ?

Afin de déterminer les mesures de soutien nécessaires à la progression de tous les élèves, il est **essentiel de consigner les mesures mises en place en contexte d'évaluation, ainsi que tout au long du processus d'apprentissage de l'élève.** Il n'est cependant pas toujours aisé de le faire. Voici donc un outil pour vous soutenir dans cette consignation.

QUELS SONT LES PRINCIPES CLÉS DE L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES DEVANT ÊTRE RESPECTÉS ?

L'utilisation de ce document doit s'inscrire dans les balises de la **politique d'évaluation des apprentissages (MEQ, 2003)**. Voici comment et en quoi elles vous soutiendront dans l'utilisation de l'outil Balises et consignation de mesures de soutien.

Le processus d'évaluation s'effectue de façon continue, en recueillant des traces d'apprentissage variées, et ce, de façon régulière. Ces mesures de soutien doivent donc être tentées et leur pertinence doit être validée en ce sens et non seulement en contexte d'évaluations sommatives, car le jugement global de fin d'étape se dessine à l'aide de toutes ces traces prises au cours du processus d'évaluation.

Le recueil de traces variées d'apprentissage (productions, observations et conversations) prend également tout son sens, afin d'actualiser le plein potentiel des élèves. Cela donne ainsi des pistes intéressantes dans le soutien à mettre en place et dans les traces les plus pertinentes à recueillir pour certains élèves (par exemple, permettre à l'élève de répondre à l'oral en contexte de Lire des textes variés). Cela implique également que les contextes de prise de traces doivent être variés : seul, en dyade, en équipe, en conversation, en entretien avec un intervenant, etc. Tous ces contextes sont valables pour le recueil de traces et offrent également des pistes intéressantes dans le soutien à mettre en place (par exemple, expliquer les étapes de sa résolution de problème mathématique à un pair plutôt que l'écrire).

Enfin, le fait de porter son regard et son jugement sur un seul critère d'évaluation lors d'activités, ainsi que d'annoncer ce critère et les attentes associées aux élèves en début de tâche, comporte de nombreux avantages. En effet, cela permet à l'élève de se centrer sur un élément dans une tâche plus complexe et permet à l'intervenant de voir quel(s) critère(s) d'évaluation posent davantage de défis pour l'élève et ainsi, proposer les bonnes mesures de soutien, de même que les interventions adaptées.

COMMENT UTILISER CE DOCUMENT ?

- Nous vous suggérons de discuter des mesures à mettre en place **en concertation** : ex. titulaire de classe et orthopédagogue et/ou enseignant(e)-ressource et/ou enseignant(e) en soutien linguistique et/ou orthophoniste. Lorsque l'on constate **que les mesures tentées aident l'élève à apprendre et relèvent un caractère indispensable, qu'elles lui permettent de développer, d'exercer et de démontrer sa compétence, il est nécessaire de les consigner au PI**. Ainsi, sans l'utilisation de la ou des mesures, il serait impossible pour l'élève de répondre aux exigences d'un ou de plusieurs critères d'évaluation des apprentissages.

- Les mesures **mises en place doivent également être réévaluées**, afin de déterminer si elles sont toujours nécessaires à la réussite de l'élève. En effet, au fil des apprentissages, il est possible que certaines mesures ne soient plus indispensables. Il est donc essentiel de tenter l'estompage, à plusieurs reprises, dans différents contextes et à l'aide de différentes tâches plus ou moins complexes.

QUE FAIRE AVEC LES MESURES AYANT DE L'IMPACT SUR LE JUGEMENT (NOTE) ?

- Il est nécessaire de **débuter par les mesures n'ayant pas d'incidence sur la note**, pendant une période suffisamment longue. Si ces mesures ne sont pas suffisantes, mieux vaut soutenir l'élève avec des mesures ayant un impact sur la note que de le laisser en situation de besoin. De plus, si un élève se trouve en panne de façon momentanée, il est toujours possible d'offrir ce type de mesure si cela lui permet de progresser dans la tâche. Si l'on perçoit que cette mesure demeure nécessaire à la progression de l'élève, il sera éventuellement important de l'inscrire au plan d'intervention.

- Les mesures ayant de l'incidence sur la note **ne peuvent être mises en place lors d'épreuves uniques** (consultez le lexique pour plus d'informations sur les types d'épreuves). Il est cependant possible de les mettre en place dans tout autre cas, si nécessaire au progrès et/ou à la réussite de l'élève.

- **L'incidence sur le jugement (note) se détermine lors du jugement global, en fin d'étape** (sauf en situation d'épreuve obligatoire, d'épreuve institutionnelle imposée ou d'épreuve institutionnelle disponible où l'impact des mesures doit être comptabilisé dans la note de l'épreuve). Ainsi, si l'on détermine qu'un **critère d'évaluation a été touché de façon récurrente et importante par une ou des mesures de soutien ayant une incidence sur le jugement, la pondération accordée à ce critère doit donc être ajustée ou retirée,** selon la situation. Par exemple, dans le cas où, tout au long de l'étape, un intervenant aurait écrit ce qu'un élève lui aurait dicté en contexte d'écrire des textes variés, la pondération liée à l'orthographe serait ici retirée de la note globale d'étape en écriture.

- Dans la situation où, les mesures ayant une incidence sur le jugement se multiplient, demeurent nécessaires à la progression et à l'apprentissage de l'élève, sont impossibles à estomper depuis au moins un cycle et génèrent une note en échec marqué chez l'élève, consultez le document Démarche pouvant mener, ou non, à la modification des exigences liées aux attentes du programme de formation de l'école québécoise, ainsi que les capsules vidéos explicatives à ce propos.

Document élaboré en avril 2018-Services éducatifs CSDM, en collaboration avec Marie-Andrée Saint-Pierre, orthopédagogue – Document révisé par Services pédagogiques CSSDM, septembre 2021

AUTRES INFORMATIONS

Nous vous rappelons que ce document est non exhaustif. D'autres mesures pourraient y être ajoutées. Afin de baliser vos réflexions, à savoir si une mesure pourrait, ou non, avoir une incidence sur le jugement, veuillez vous référer au document Différenciation pédagogique: Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative ainsi qu'au chapitre 5 du guide de gestion de la sanction des études. Vous y trouverez également la liste des mesures d'adaptation permises, même en contexte de sanction des études.

ATTENTION

Toutes mesures mises en place pour répondre au(x) besoin(s) de l'élève doivent d'abord faire l'objet d'un enseignement, d'une modélisation et d'une régulation, ceci afin de s'assurer qu'elles y répondent bien.

MESURES UNIVERSELLES – À METTRE EN PLACE POUR TOUS LES ÉLÈVES
AUCUNE INCIDENCE SUR LE JUGEMENT GLOBAL

MESURES DE FLEXIBILITÉ EN CONTEXTE D'ÉVALUATION DANS TOUTES LES MATIÈRES, PRIMAIRE ET SECONDAIRE *Spécification : Les mesures permises en français et en mathématiques devraient être permises dans toutes les autres matières. Cependant, il est primordial de consulter les guides d'administration des épreuves pour valider les mesures adaptatives permises.**	Mesure permettant à l'élève de progresser À mettre au PI si souhaité ; mesures pouvant être offertes à tous les élèves sans indication au PI	Mesure tentée, mais ne permettant pas à l'élève de progresser
Diminuer le nombre de questions en éliminant celles qui sont similaires (ayant la même intention pédagogique) *Spécification : sauf en contexte d'épreuve où le pointage à cette question ne pourra être comptabilisé si non répondues.	☐	☐
Offrir des choix de tâches qui atteignent la même intention pédagogique, le même niveau de complexité et les mêmes critères d'évaluation	☐	☐
Différencier la phase de préparation à la tâche et d'objectivation selon les besoins des élèves (ex. : offrir un moment d'enseignement supplémentaire de préparation à la tâche en sous-groupe ou permettre à certains élèves de se mettre rapidement à la tâche)	☐	☐
MESURES DE FLEXIBILITÉ EN LIEN AVEC LE MATÉRIEL ET LES RESSOURCES DANS TOUTES LES MATIÈRES, PRIMAIRE ET SECONDAIRE *Spécification : Les mesures permises en français et en mathématiques devraient être permises dans toutes les autres matières. Cependant, il est primordial de consulter les guides d'administration d'épreuves pour valider les mesures adaptatives permises.	Mesure permettant à l'élève de progresser À mettre au PI si souhaité; mesures pouvant être offertes à tous les élèves sans indication au PI	Mesure tentée, mais ne permettant pas à l'élève de progresser
Offrir le choix de l'utilisation d'un outil technologique (ex. : utilisation d'un logiciel de traitement de texte sur ordinateur ou tablette) *Spécification : Pour les balises concernant les outils d'aide à la lecture et l'écriture, voir les tableaux subséquents	☐	☐
Dictionnaire usuel ou spécialisé (incluant Eurêka !), grammaire ou codes grammaticaux, liste orthographique, tableaux de conjugaison ou tout autre outil habituellement utilisé en classe *Spécification : sauf en mathématique, sciences et univers social lors des épreuves.	☐	☐
Permettre des pauses durant la tâche (ex. : 10 minutes de travail, un arrêt)	☐	☐
Utiliser un éclairage spécial	☐	☐
Offrir du matériel de régulation du temps (un chronomètre, le sablier, l'horloge (Time timer)	☐	☐
Offrir du matériel de régulation sensorielle (ballon d'exercices (avec ou sans patte), coussin gonflable, poids proprioception «lézard», balle antistress, balle tactile, pâte malléable, mâchouilleur, ..)	☐	☐
Pour d'autres suggestions voir le document exemples disciplinaires de flexibilité pédagogique, MEQ 2020	☐	☐

** Il est nécessaire qu'une démarche soit suivie afin de valider et attribuer toute mesure adaptative. Consultez la Démarche CSSDM pour valider et attribuer une aide technologique pour plus d'informations.

LIRE DES TEXTES VARIÉS – EN CONTEXTE D'ÉVALUATION, FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien **n'ayant pas d'incidence sur le jugement global** À mettre au PI si souhaité; mesures pouvant être offertes à tous les élèves sans indication au PI; Flexibilité pédagogique	Permet à l'élève de progresser	Tentée, mais ne permet pas à l'élève de progresser
Formuler dans d'autres mots sans donner d'informations supplémentaires	☐	☐
Proposer aux élèves de lire les questions avant de faire leur lecture du texte (définir l'intention de lecture)	☐	☐
Dictionnaire de traduction (papier ou électronique) pour tous les élèves en ayant le besoin, dans la langue de leur choix [1]	☐	☐
Remettre à l'élève une question à la fois et lorsqu'il nomme qu'il a terminé, lui en remettre une autre.	☐	☐
Surligner les réponses dans le texte au lieu de les réécrire	☐	☐
Faire écrire des mots –clés ou faire des dessins dans la marge qui résument le paragraphe lu	☐	☐
Dans une tâche numérique, utiliser l'outil de recherche (Ctrl+F) pour chercher un mot-clé choisi par l'élève, en lien avec la question	☐	☐
Règle de lecture	☐	☐
Lecture par un pair ou un intervenant (1re à 3e année) [1] Voir la note de bas de page pour consulter la spécification	☐	☐
Utiliser un organisateur graphique pour résumer les idées d'un paragraphe et/ou d'un texte	☐	☐
Autre:	☐	☐

[1] En conformité avec l'info-sanction 21-22-18.

[2] Voir le Document de soutien à l'enseignement et à l'évaluation de la lecture au 1er cycle pour plus de détails à ce sujet : L'évaluation en lecture au 1er cycle peut s'effectuer à l'aide de trois aspects: le décodage, la compréhension des texte lus par l'élève et la compréhension de textes lus par l'enseignant.e. Ainsi, l'élève qui est un faible décodeur voit sa note diminuée en lecture en raison des éléments considérés lors du jugement mais non parce qu'un pair ou un intervenant lit pour lui ou pour elle (raison pour laquelle cette mesure en est une de flexibilité pédagogique). Pour plus d'information sur les portraits de lecteurs au 1er cycle et des recommandations des Services pédagogiques du CSSDM, référez-vous au Document de soutien à l'enseignement et l'évaluation en lecture au 1er cycle.

POUR LES ÉLÈVES DE 3e ANNÉE: L'aspect du décodage n'apparait plus dans les apprentissages à effectuer à la première année du 2e cycle (3e année), mais pour certains élèves, cet aspect demeure toujours un défi. Nous suggérons fortement de leur offrir une intervention intensive sur cet aspect et de débuter la compensation avec la fonction d'aide de synthèse vocale (par exemple, avec le logiciel Word Q ou autre). Le recours à la synthèse vocale est une mesure adaptative possible jusqu'à la diplomation, sans impact sur la note de l'élève. Comme l'apprentissage de l'utilisation de la fonction d'aide de synthèse vocale peut prendre un certain temps, il est bien évidemment suggéré de poursuivre la lecture à l'élève par un intervenant ou par un pair et d'effectuer l'évaluation de l'élève de 3e année en utilisant le même barème de note qu'au 1er cycle, soit la cote : C (65 % - 69 %) - élève à risque. Nous ajustons cependant le sens des termes « bon décodeur » et « bon compreneur » pour les élèves de 3e année. Référez-vous au Document de soutien à l'enseignement et l'évaluation en lecture au 1er cycle pour plus d'informations à ce propos.

LIRE DES TEXTES VARIÉS – EN CONTEXTE D'ÉVALUATION, FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien **n'ayant pas d'incidence sur le jugement global** (mais à consigner au PI si récurrentes et impossibles à retirer; mesures d'adaptation)	Permet à l'élève de progresser	Tentée, mais ne permet pas à l'élève de progresser
Synthèse vocale (vers la 3e année et plus) ***Spécifications :** il est nécessaire de poursuivre le développement de l'identification de mots et de la fluidité, même si cette mesure est offerte*	☐	☐
Capsules vidéos avec interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) ou interprétation orale de documents écrits incluant les questionnaires (interprétation LSQ)	☐	☐
Tiers temps de plus - offert avant : pour lire le texte à l'école avant le début de la tâche et/ou pour une préparation supplémentaire à la lecture -offert après : pour compléter la tâche entreprise * **Spécification :** Si l'élève nécessite plus du 1/3 de temps supplémentaire, il est possible de lui offrir en l'inscrivant au PI en précisant le temps requis (ex. : 2/3 de temps de plus). En contexte d'épreuve unique, il sera cependant nécessaire d'effectuer une demande de dérogation au ministère.	☐	☐
Répondre aux questions à l'oral (enregistrées, manuscrites par l'intervenant ou à l'aide d'une reconnaissance vocale) ***Spécifications :** dans le contexte où l'on souhaite que la trace soit une production; tâche de type « papier-crayon »	☐	☐
L'élève répond aux questions à l'oral ou en LSQ (manuscrites par l'intervenant, à l'aide d'une reconnaissance vocale ou par enregistrement audio/vidéo)	☐	☐
L'élève complète sa réponse écrite en formulant des ajouts à l'oral ou en LSQ (manuscrites par l'intervenant, à l'aide d'une reconnaissance vocale ou par enregistrement audio/vidéo)	☐	☐
Passation de l'épreuve dans un endroit isolé avec surveillance	☐	☐
Appareil de lecture : télévisionneuse, loupe, support de lecture (plan incliné)	☐	☐
Utilisation de coquilles anti-bruit: Consultez le document Les coquilles anti-bruit : PDF (Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec) pour plus de précisions en lien avec cette mesure adaptative)	☐	☐
Utilisation d'une fonction d'assistance pictographique (ex. : Lexibar, Word Online)	☐	☐
Autre :	☐	☐

LIRE DES TEXTES VARIÉS – EN CONTEXTE D'ÉVALUATION, FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien **ayant une incidence sur le jugement global** (à consigner au PI si récurrentes et impossibles à retirer)	Permet à l'élève de progresser	Tentée, mais ne permet pas à l'élève de progresser
Associer des questions ou des blocs de questions à des paragraphes, à des sections du texte.	☐	☐
Donner des explications supplémentaires, afin de faciliter la compréhension des questions ou du texte	☐	☐
Lecture par un pair ou un intervenant (4e année et plus), car l'élève n'est pas en mesure d'utiliser une synthèse vocale *dans le contexte où on souhaite que la trace soit une production; tâche de type « papier-crayon »	☐	☐
Reformuler ou résumer l'information pour l'élève, en lien avec les éléments qui sont à comprendre	☐	☐
Questionner l'élève en vue d'orienter sa compréhension	☐	☐
Reformuler les questions de compréhension pour l'élève	☐	☐
Retirer systématiquement les questions touchant le même critère d'évaluation	☐	☐
Donner des textes plus simples (ex. : phrases simples, phrases répétitives, syntaxes plus près du langage oral que du langage écrit, lexique courant et familier, sujet familier et connu, liens assez directs entre le texte et les images, etc.)	☐	☐
Autre :	☐	☐

ÉCRIRE DES TEXTES VARIÉS – EN CONTEXTE D'ÉVALUATION, FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien **n'ayant pas d'incidence sur la note** À mettre au PI si souhaité; mesures pouvant être offertes à tous les élèves sans indication au PI; Flexibilité pédagogique	Mesure permettant à l'élève de progresser	Mesure tentée, mais ne permettant pas à l'élève de progresser
Offrir le choix de l'écriture cursive, scripte ou par clavier d'ordinateur (utilisation d'un outil de traitement de texte sans l'activation du correcteur)	☐	☐
Utilisation d'un outil technologique (ex. : utilisation d'un logiciel de traitement de texte sur ordinateur ou tablette) ***Spécifications :** Il est recommandé de permettre l'écriture par autrui avant d'introduire les aides technologiques.	☐	☐
Questionner l'élève pour l'aider à clarifier ses idées à l'étape de planification du texte et de révision (poser des questions générales)	☐	☐
Utiliser un organisateur graphique à l'étape de la planification.	☐	☐
Pister l'élève dans la correction de ses erreurs, sans préciser le type d'erreur (ex. : ne pas souligner les erreurs, mais inscrire un X dans la marge).	☐	☐
Noter pour l'élève les mots-clés dans son plan de texte en portant une attention à ce qui a été noté en phase de préparation.	☐	☐
Permettre à l'élève de dire ou enregistrer sa production avant de l'écrire.	☐	☐
Faire lire son texte à voix haute par un pair, sans que ce dernier émette des commentaires, avant la révision ou la correction.	☐	☐
Dictionnaire de traduction (papier ou électronique) pour tous les élèves en ayant le besoin, dans la langue de leur choix [1].	☐	☐
Autre:	☐	☐

[1] En conformité avec l'info-sanction 21-22-18.

ÉCRIRE DES TEXTES VARIÉS – EN CONTEXTE D'ÉVALUATION, FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien **n'ayant pas d'incidence sur le jugement global** (mais à consigner au PI si récurrentes et impossibles à retirer; mesures d'adaptation)	Mesure permettant à l'élève de progresser	Mesure tentée, mais ne permettant pas à l'élève de progresser
Tiers temps de plus - offert avant : pour une préparation supplémentaire à l'écriture -offert après : pour compléter la tâche en cours ***Spécifications :** Si l'élève nécessite plus du 1/3 de temps supplémentaire, il est possible de lui offrir en l'inscrivant au PI en précisant le temps requis (ex. : 2/3 de temps de plus). En contexte d'épreuve unique, il sera cependant nécessaire d'effectuer une demande de dérogation au ministère.	☐	☐
Rétroaction vocale ou en LSQ (par une interprétation fidèle au style et au texte écrit par l'élève)	☐	☐
Utilisation d'un outil technologique avec la fonction d'aide vérificateur grammatical, lexical et syntaxique. (ex : Antidote, correcteur-vérificateur de Word.)	☐	☐
Utilisation d'outil d'aide technologique avec la fonction d'aide prédicteur de mots orthographique et phonologique	☐	☐
Utilisation d'une fonction d'assistance pictographique (ex. : Lexibar, Word Online).	☐	☐
Utilisation d'un des dictionnaires électroniques suivants : Dictionnaire Lexibook D600F Dictionnaire Larousse DFL675 Dictionnaire Le Robert numérique	☐	☐
Appareil de lecture : télévisionneuse, loupe, support de lecture (plan incliné)	☐	☐
Utilisation de la synthèse vocale ou de capsules vidéos avec interprétation LSQ ou orale des textes à lire en préparation à la tâche d'écriture.	☐	☐
Utilisation de coquilles anti-bruit: Consultez le document Les coquilles anti-bruit : PDF (Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec) pour plus de précisions en lien avec cette mesure adaptative)	☐	☐
Autre:	☐	☐

ÉCRIRE DES TEXTES VARIÉS – EN CONTEXTE D'ÉVALUATION, FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien **ayant une incidence sur la note en contexte d'évaluation** (à consigner au PI si récurrentes et impossibles à retirer)	Mesure permettant à l'élève de progresser	Mesure tentée, mais ne permettant pas à l'élève de progresser
Scripter le texte pour l'élève (écrire textuellement ce que l'élève dicte)	☐	☐
Utiliser une reconnaissance vocale ou un interprète scripteur pour rédiger son texte	☐	☐
Suite à un enseignement et de la modélisation répétée, effectuer les étapes de rédaction avec/pour l'élève en lui fournissant une rétroaction directe (pratique guidée constante)	☐	☐
Offrir une rétroaction directe et immédiate à l'élève pour réajuster le texte	☐	☐
Diminuer constamment les exigences associées à certains critères (ex : au 3e cycle: demander un nombre très limité de phrases, ce qui permet peu de voir la cohérence entre les idées, ne demander que de courtes phrases simples, sans autre ponctuation que la majuscule et le point, exiger systématiquement qu'une seule partie du texte, ne pas maintenir d'exigence quant à l'orthographe d'usage et/ou grammatical, etc.)	☐	☐
Fournir des modèles précis de phrases à réutiliser dans des endroits prédéterminés du texte	☐	☐
Rappeler (en rétroaction immédiate) les règles et stratégies enseignées.	☐	☐
Fournir un plan complété	☐	☐
Permettre à l'élève de réaliser sa production en lien avec les consignes de la tâche en langue des signes et de l'enregistrer sur vidéo	☐	☐
Autre:	☐	☐

MATHÉMATIQUE : RÉSOUDRE ET RAISONNER, EN CONTEXTE D'ÉVALUATION

Mesures de soutien **n'ayant pas d'incidence sur la note** À mettre au PI si souhaité; mesures pouvant être offertes à tous les élèves sans indication au PI; Flexibilité pédagogique	Mesure permettant à l'élève de progresser	Mesure tentée, mais ne permettant pas à l'élève de progresser
Lire et relire la situation –problème et les consignes avec l'élève (ou utiliser une synthèse vocale ou une version vidéo pour les élèves avec une déficience auditive)	☐	☐
Offrir la possibilité de justifier son raisonnement à l'aide de différents supports (à l'oral en dictant à un intervenant, en utilisant un outil de dictée vocale, en enregistrant sa réponse sur un outil d'enregistrement audio ou à l'écrit) **Au primaire,** pour la compétence Résoudre, l'élève peut, en tout temps, exprimer sa solution tant à l'oral qu'à l'écrit **Au secondaire,** si l'élève ne peut qu'utiliser l'oral pour exprimer son résultat dans l'une et l'autre des compétences, il est possible de lui offrir en l'inscrivant au PI. En contexte d'épreuve unique, il sera cependant nécessaire d'effectuer une demande de dérogation au ministère. ***Spécifications :** En contexte d'épreuve (unique, obligatoire, institutionnelle imposée et institutionnelle disponible), au-delà du 1er cycle primaire, l'élève doit obligatoirement laisser des traces écrites qui témoignent de son raisonnement mathématique. Toutefois, en tout temps, l'élève peut être appelé à compléter ou à appuyer une trace écrite par une justification orale ou en langage signé.	☐	☐
Permettre à l'élève d'appliquer son raisonnement à l'aide de différents modes de représentation (objets, matériel de manipulation, mots, symboles ou expressions numériques, grilles, tableaux, dessins ou schéma, diagramme, figure) et de processus personnels.	☐	☐
En contexte de résolution de problème, vérifier la compréhension de l'élève en lui demandant de reformuler oralement la tâche dans ses propres mots.	☐	☐
En contexte d'apprentissage, jouer sur les variables didactiques (Ex. : varier la nature et l'ordre de grandeur des nombres) et soutenir l'élève par des questions neutres afin de l'amener à faire des liens vers des concepts ou les processus plus élaborés. (Ex. de questions neutres : Que feras-tu si je modifie ceci (changer une donnée) ? - Montre-moi.) ***Spécifications :** Cette mesure devint une mesure avec impact sur la note pour le critère appliquer si les variables didactiques proposées sont en deçà des attentes de cycle de manière récurrente	☐	☐
Utilisation d'une feuille quadrillée pour effectuer les opérations.	☐	☐
Proposer des contextes variés de résolution de problème (problèmes imagés, purement mathématiques ou qui impliquent peu de lecture)	☐	☐

MATHÉMATIQUE : RÉSOUDRE ET RAISONNER, EN CONTEXTE D'ÉVALUATION

Mesures de soutien **n'ayant pas d'incidence sur la note** (pas nécessaire de consigner au PI; flexibilité pédagogique)	Mesure permettant à l'élève de progresser	Mesure tentée, mais ne permettant pas à l'élève de progresser
Pour la compétence à Résoudre, permettre l'utilisation d'un référentiel ou d'un aide-mémoire personnel élaboré par l'élève en cours d'apprentissage. * ***Spécifications :** En contexte d'épreuve (unique, obligatoire, institutionnelle imposée et institutionnelle disponible), le référentiel personnel ou l'aide-mémoire doit être manuscrit et constitué 1 semaine avant l'épreuve sur une feuille de format lettre (8 ½ X 11), à partir de la 6e année.)	☐	☐
Accorder sporadiquement un délai supplémentaire à l'élève qui est en voie d'accomplir la tâche* ***Spécifications :** En contexte d'épreuve (unique, obligatoire, institutionnelle imposée et institutionnelle disponible) 10 minutes pour la compétence Raisonner et 30 minutes pour la compétence Résoudre. Inscrire au PI de l'élève si la mesure est récurrente et nécessaire en tout temps.	☐	☐
Expliquer le vocabulaire et le contexte non mathématique	☐	☐
Reformuler l'énoncé sans intervenir sur la nature des concepts en jeu ni sur la complexité de la tâche. (Ex. vocabulaire plus simple, changer l'ordre de présentation des données)	☐	☐
Relancer l'élève par des questions neutres à tout moment au cours de la réalisation de la tâche afin de l'amener à dégager par lui-même certains liens entre les données et les informations importantes ou superflues. (Ex. Quelles informations as-tu pour résoudre le problème?- Comment sais-tu que ce sont les bonnes informations? / Montre-moi les données que tu as utilisées pour résoudre le problème - Ces données t'ont-elles permis d'atteindre ton but? - Comment le sais-tu?)	☐	☐
Dictionnaire de traduction (papier ou électronique) pour tous les élèves en ayant le besoin, dans la langue de leur choix	☐	☐
Permettre le recours à la calculatrice ***Spécifications :** Pour la compétence Résoudre seulement au primaire et en tout temps au secondaire)	☐	☐

MATHÉMATIQUE : RÉSOUDRE ET RAISONNER, EN CONTEXTE D'ÉVALUATION

Mesures de soutien **n'ayant pas d'incidence sur la note** (mais à consigner au PI; mesures d'adaptation)**	Mesure permettant à l'élève de progresser	Mesure tentée, mais ne permettant pas à l'élève de progresser
Appareil de lecture : télévisionneuse, loupe, support de lecture (plan incliné)	☐	☐
Tiers de temps de plus - offert avant : pour explorer le contexte de la tâche ou le vocabulaire non-mathématique ou pour déployer des stratégies d'organisation et de planification. -offert après : pour compléter la tâche entreprise ***Spécifications :** Si l'élève nécessite plus du 1/3 de temps supplémentaire, il est possible de lui offrir en l'inscrivant au PI en précisant le temps requis (ex. : 2/3 de temps de plus). En contexte d'épreuve unique, il sera cependant nécessaire d'effectuer une demande de dérogation au ministère.	☐	☐
Agrandissement (Arial, 16 points) * ***Spécifications :** Pour l l'agrandissement des épreuves, l'organisme scolaire doit en faire part, par écrit, au responsable de la diffusion des épreuves à la Direction de la sanction des études, au plus tard à la fin du mois de février	☐	☐
Transcription des épreuves uniques et obligatoires en braille (version abrégée ou intégrale) ***Spécifications :** Pour la transcription en braille (version abrégée ou intégrale) l'organisme scolaire doit en faire part, par écrit, au responsable de la diffusion des épreuves à la Direction de la sanction des études, au plus tard à la fin du mois de février	☐	☐
Dans tous les contextes, permettre l'utilisation d'une table de Pythagore construite par l'élève en cours d'apprentissage qui regroupe seulement les faits numériques non-acquis par l'élève.	☐	☐
Autre :	☐	☐

MATHÉMATIQUE : RÉSOUDRE ET RAISONNER, EN CONTEXTE D'ÉVALUATION

Mesures de soutien **ayant une incidence sur la note en contexte d'évaluation** (à consigner au PI si récurrentes et impossibles à retirer)	Mesure permettant à l'élève de progresser	Mesure tentée, mais ne permettant pas à l'élève de progresser
Expliquer l'interprétation des données mathématiques (vocabulaire, tableaux, graphiques, etc.)	☐	☐
Surligner ou mettre en évidence les données utiles	☐	☐
Faire des liens entre les données pour l'élève	☐	☐
Structurer en sous-étapes	☐	☐
Fournir les étapes de la démarche	☐	☐
Rectifier la démarche ou le raisonnement de l'élève	☐	☐
Retirer ou cibler certains concepts ou processus à traiter.	☐	☐
Au primaire, pour la compétence Raisonner, utilisation de la calculatrice lorsque le but est d'observer ou d'évaluer les opérations sur les nombres ***Spécifications :** L'utilisation d'une table de Pythagore, construite par l'élève en cours d'apprentissage et regroupant seulement les faits numériques non-acquis par l'élève est cependant permise et sans impact sur la note, même en contexte de Raisonner.	☐	☐
Indiquer un ou des concepts et processus à mobiliser	☐	☐
Donner des explications de manière à assurer une meilleure compréhension des concepts et processus impliqués	☐	☐
Modifier l'énoncé de manière à suggérer le concept ou le processus à mobiliser	☐	☐
Donner un procédurier ou des modèles permettant de réaliser la situation d'application.	☐	☐
Simplifier les variables didactiques de manière à faire appel à des concepts et des processus en deçà des exigences du niveau d'appartenance de l'élève. (Ex. : varier la nature et l'ordre de grandeur des nombres.)	☐	☐
Organiser pour l'élève les résultats par exemple en les entourant et en les identifiant	☐	☐
Fournir un cahier de réponse fournissant une partie de la démarche	☐	☐
Autre :	☐	☐

Lexique

Épreuves uniques : Les épreuves uniques sont de nature sommative. Elles servent à évaluer les apprentissages dans les matières obligatoires aux fins de la sanction des études. Ces épreuves sont préparées pour les sessions de juin, d'août et de janvier. La conception des épreuves uniques relève du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les organismes scolaires les font passer aux élèves dans des conditions uniformes et à une date retenue dans un horaire officiel. (Guide de gestion- sanction des études et épreuves ministérielles, MEES, 2015)

Épreuves institutionnelles imposées : Épreuves imposées par un Centre de services scolaire.

Épreuves obligatoires : Les épreuves obligatoires sont de nature sommative. Elles servent à évaluer les apprentissages dans certaines matières qui ne sont pas exigées pour la sanction des études. La conception des épreuves obligatoires relève du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les organismes scolaires les font passer aux élèves dans des conditions uniformes et à une date ou une période retenue dans un horaire officiel. (Guide de gestion- sanction des études et épreuves ministérielles, MEES, 2015).

Mesures universelles : Les mesures d'intervention universelle permettent d'offrir à l'ensemble des élèves de l'école un encadrement éducatif de qualité. Leur efficacité repose notamment sur l'engagement du personnel ainsi que sur celui des élèves et de leurs parents. Elles correspondent à des règles de conduite et de fonctionnement et à diverses mesures de sécurité auxquelles s'ajoutent un programme de prévention, un protocole d'intervention en situation de crise et le recours à des pratiques éducatives propres à faciliter les transitions scolaires, MEQ 2015. Pour plus d'information : PDF

Mesures de flexibilité : La flexibilité pédagogique permet de planifier des activités d'apprentissage de même que des situations d'apprentissage et d'évaluation en cours d'apprentissage dans lesquelles diverses options sont proposées aux élèves. Elle devrait être mise en avant dans les différentes disciplines en classe. Il n'est pas question ici de planifier un enseignement individualisé, mais plutôt de tenir compte des caractéristiques des individus et du groupe, et d'offrir des choix qui favorisent les apprentissages de l'ensemble des élèves. Le défi actuel est de rendre la flexibilité pédagogique plus officielle et planifiée, et qu'elle soit soutenue par une intention pédagogique claire et concertée. MEQ, 2020

Mesure d'adaptation : La mesure d'adaptation est un ajustement essentiel qui permet à un élève qui présente des difficultés importantes (ou des limitations) de surmonter ou d'atténuer un obstacle lors de l'apprentissage et de l'évaluation. Cette mesure ne modifie pas les attentes envers l'élève. L'absence d'une mesure d'adaptation appropriée à ses besoins limite le développement de ses compétences ou la démonstration de ses apprentissages. La décision de mettre en place une telle mesure, pour une ou plusieurs matières, s'appuie sur une analyse de la situation de l'élève dans le cadre de la démarche du plan d'intervention.

Plan d'intervention (PI) : Le plan d'intervention est là pour aider les élèves vivant des difficultés (handicap, difficultés d'adaptation ou d'apprentissage). Il est mis en place de manière concertée entre l'élève, ses parents, la direction de l'école et les différents spécialistes qui interviennent auprès de l'enfant.

Pour plus d'information : https://communauteweb.cssdm.gouv.qc.ca/plandintervention/